

PRÉFACE

Campagnes, espace rural, ruralité

Depuis quelques années, le discours médiatico-politique s'est emparé du thème de la « ruralité », parée de toutes les vertus, sociales, environnementales, culturelles, et qu'il faudrait défendre contre les menaces de la mondialisation et de son corollaire, une métropolisation mal contrôlée conduisant à des concentrations urbaines dont l'efficacité économique aurait pour contrepartie une dégradation de la qualité de vie de leurs habitants.

La « ruralité » au cœur d'un débat médiatico-politique simplificateur

On cherche en vain les fondements scientifiques de ce discours : les travaux concernant l'espace rural et son avatar récent, la ruralité, se référant aux « valeurs » qu'il incarnerait, ne manquent pourtant pas. Mais sont-ils audibles par l'opinion, voire par ses représentants qui portent les politiques publiques, préférant une lecture manichéenne des réalités sociales et territoriales, dont la complexité appelle pourtant des analyses plus rigoureuses, et nécessairement diversifiées dans l'espace et dans le temps ?

En ces temps dominés par la diffusion d'une « information continue » privilégiée, sans souci de hiérarchie, l'événement ou l'affirmation d'opinions qui s'expriment en quelques dizaines de caractères repris par les « réseaux sociaux », rendre compte d'une réalité complexe, dans ses dimensions sociales, territoriales, politiques ou culturelles, s'avère de plus en plus difficile. Sommé de réagir dans l'instant pour « éclairer » un événement suscitant une émotion dans l'opinion publique ou un débat brusquement placé sous les feux d'une actualité éphémère par une déclaration médiatisée d'un élu ou d'un acteur de la vie publique, le chercheur se voit souvent contraint de se placer dans le cadre de schémas simplificateurs ou d'analyses sommaires, qu'il conteste, mais qui finissent par s'imposer à l'opinion publique comme autant de réa-

lités « objectives ». Des réalités souvent réduites à des oppositions sans nuances qui confortent le sentiment que nous vivons dans une société dominée par des « fractures » de toute nature, révélatrices d'inégalités condamnables, entretenues par des discriminations qui mériteraient d'être dénoncées et combattues : entre hommes et femmes, riches et pauvres, actifs et sans emploi, étrangers et nationaux... mais aussi entre villes et campagnes, entre métropoles attractives et dynamiques s'opposant à une « France périphérique »¹ cumulant tous les handicaps, abandonnée par les politiques publiques, ce dont témoignerait la disparition progressive des « services publics » de proximité, indispensables pour assurer une égalité des chances à tous les citoyens, quels que soient leurs lieux de résidence.

Dans un contexte de mutations rapides vécues comme anxiogènes par la population, imposées par la mondialisation, l'essor du numérique, ou la montée des défis environnementaux, cette « France périphérique » est souvent présentée comme garante du maintien d'une certaine qualité de vie, de « valeurs » à préserver, qui ne sauraient s'apprécier à l'aune des seuls critères économiques ou monétaires, s'appliquant de façon uniforme sur l'ensemble du territoire national. On entre là dans un domaine complexe, celui des « représentations » portées par les individus, les élus locaux ou les lobbys divers, qui réclament, au nom de l'équité territoriale, à l'État, aux régions ou aux conseils départementaux, un traitement ou des aides spécifiques. Dans le débat public, ces « périphéries », dont la configuration géographique reste bien floue, et l'analyse scientifique bien incertaine, ont fini par se revendiquer de la « ruralité », voire de « l'hyper-ruralité ».

Au fond, tout se passe comme si, après s'être focalisé depuis plusieurs décennies sur les fractures urbaines, en s'attachant aux « quartiers sensibles » et à leurs habitants, au point de construire à leur intention une politique spécifique dite « politique de la ville », l'État était sommé d'adopter une démarche similaire pour des territoires menacés de marginalisation par la mondialisation et une métropolisation hégémonique.

La politique d'aménagement *du* territoire des Trente Glorieuses, pilotée par l'État central et son bras séculier, la DATAR (Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale), visait à redistribuer dans l'espace national, de façon équitable, les fruits d'une croissance économique par ailleurs source de disparités territoriales. Remise en question par la crise économique à la fin des années 1970, elle fut relancée avec des objectifs de « développement durable » par deux lois, en 1995 puis en 1999, mais sans grand succès. S'imposa alors l'idée que l'objectif des politiques territoriales menées de façon contractuelle par l'État et les collectivités territoriales, investies de nouvelles compétences par la décentralisation, était de préparer des territoires devenus concurrents à être plus compétitifs dans la mondialisation. La DATAR est ainsi

1. Guilluy, 1999.

devenue en 2006, la Diact (Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité *des* territoires). C'était admettre que les disparités territoriales, que l'on avait tenté depuis un demi-siècle de corriger à différentes échelles, allaient s'aggraver, en particulier celles qui s'affirmaient vigoureusement entre des métropoles devenues concurrentes et leur environnement constitué par les espaces ruraux et leur armature de villes petites et moyennes confrontées à des difficultés accrues (déclin démographique, affaiblissement des appareils commerciaux, dégradation de leurs centres anciens...).

Le nouveau zonage en aires urbaines proposé par l'Insee sur la base du recensement de 1999 a permis de prendre la mesure du fossé qui se creusait entre ces deux « France », celle des aires urbaines et celle d'un « espace à dominante rurale » dans lequel étaient réintégrées des centaines de villes petites et moyennes qui n'atteignaient pas le seuil de 5 000 emplois. Cette image du pays a suscité un vif débat autour de la question d'une fracture territoriale majeure, dénoncée par de nombreux élus locaux et une partie de l'opinion, considérant qu'elle mettait à mal un des principes fondateurs de la République, celui de l'égalité, considéré comme devant s'appliquer certes aux citoyens devant la loi, mais également aux différentes composantes du territoire national. C'était en fait souhaiter que l'État-providence développe des politiques publiques de redistribution visant à organiser la solidarité non seulement au sein du corps social mais aussi entre territoires. Sous la pression de puissants lobbys se réclamant de la ruralité et de ses vertus supposées, mais sans véritable débat scientifique, a cheminé l'idée qu'il fallait promouvoir « l'égalité des territoires ».

Les structures gouvernementales ont évolué en conséquence avec la création, en 2009, d'un « ministère de l'Espace rural et de l'Aménagement du territoire », puis en 2010 d'un « ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du territoire ». Cela traduit bien les hésitations en ce domaine, en particulier sur le rôle de l'agriculture dans un espace rural dont elle n'est plus qu'une composante. En 2012, l'agriculture était dotée d'un ministère spécifique, tandis qu'une ministre représentant le mouvement écologiste se voyait attribuer le portefeuille de « l'Égalité des Territoires et du Logement », avant qu'en 2014 la « Ruralité » soit précisée explicitement avec un « ministère du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité », qui organisa les « Assises des ruralités », présentées comme « l'acte fondateur d'une politique renouvelée pour les territoires ». Le nouveau titulaire du poste a perdu en 2016 le logement pour devenir « ministre de l'Aménagement du territoire, de la Ruralité et des Collectivités territoriales », ce qui semblait logique pour conduire la réforme des intercommunalités, pièces maîtresses de l'espace rural, et plus généralement la Nouvelle Organisation territoriale de la République (loi NOTRe du 7 août 2015) accompagnant par ailleurs la création des métropoles et le nouveau découpage régional. Tout cela préfigurait la volonté de ne plus opposer les différents territoires, qui s'est concrétisée avec la création en 2017 d'un ministère chargé de « Cohésion des territoires », auquel a été rattaché le CGET, commissariat général à

l'Égalité des territoires, créé en 2016, et intégrant entre autres les services hérités de l'ancienne DATAR et ceux du comité interministériel des Villes.

L'impression qui domine dans ces débats autour de la ruralité, est celle d'une grande improvisation, alimentée par des controverses livrées en pâture à l'opinion de façon désordonnée. On peut s'en étonner, quand on connaît la qualité des recherches scientifiques qui ont porté depuis des décennies sur l'évolution du monde rural et que les politiques publiques ne sauraient ignorer. Elles ne peuvent se développer que dans un temps long, sans commune mesure avec celui des mandats électoraux, attentives à la diversité géographique des territoires concernés. De ce point de vue, le travail de M. Pouzenc est riche d'enseignements. Il mérite d'être lu attentivement et médité.

La nécessité d'un « éclairage scientifique » dans l'espace et dans le temps

Les relations entre villes et campagnes ont été, pour les géographes, une clé de lecture privilégiée permettant de comprendre les rapports que la société française tissait, à différentes échelles, avec le territoire dont elle utilisait les potentialités pour répondre à ses besoins et qu'elle aménageait en conséquence.

Pendant des siècles, les activités agricoles ont dominé la vie des campagnes dont elles ont façonné durablement les paysages. Aujourd'hui encore, la surface agricole utilisée (SAU) concerne 53 % du territoire national, auxquels il faudrait ajouter les 31 % occupés par les bois et les forêts. Depuis la fin du XIX^e siècle, la contraction de l'espace utilisé par l'agriculture est relativement faible, sans commune mesure avec la diminution spectaculaire du nombre des agriculteurs et de la population rurale, qui était encore du même ordre que la population urbaine, en 1931, malgré la croissance continue des migrations des campagnes vers les villes.

Cette France restée majoritairement rurale était le résultat de choix politiques visant à protéger un « modèle » agricole, et, au-delà, d'un mode de vie fondé sur la propriété privée du sol, l'exploitation familiale et les solidarités villageoises. Dans *La Fin des terroirs*², Eugen Weber a bien montré comment ce modèle s'était imposé, assurant la pérennité d'une France rurale confrontée à une première grande modernisation entre 1870 et 1914, moment où René Bazin dénonçait *La terre qui meurt*³. De ce fait, le dépeuplement des campagnes a été analysé comme la manifestation d'un « exode » vers des « villes mangeuses d'hommes », ce qui compromettait des « valeurs » fondamentales pour la vie sociale (travail, famille, solidarités diverses, proximité...), dont la force semblait intimement liée à un monde rural marqué par « l'ordre éternel des champs », du fait des rapports qui s'y nouaient entre les hommes et la terre. Le

2. Weber, 1983.

3. Bazin, 1898.